Régime de pensions du Canada et Cour fédérale-Loi

importe la couleur politique, n'a pas les fonds pour tout donner, mais quand on fait quelque chose, monsieur le Président, il me semble qu'on devrait faire ce qui est logique, améliorer étape par étape, on ne peut pas tout d'un coup. Les gens qui sont dans le besoin . . . pourquoi essayer de faire de la discrimination, comme le ministre l'a fait avec l'allocation au conjoint? Ca a été la majorité des femmes, les célibataires, séparés ou divorcés qui sont exclus de cela. Il arrive encore avec un autre projet de loi, les gens entre 60 et 65 ans vont être pénalisés, et là on parle du chômage, on parle, comme mon collègue le disait, qu'on devrait regarder la préretraite, ce serait nécessaire pour toutes les personnes qui sont en milieu de travail et qui désireraient prendre leur retraite à 60 ans et laisser la place à des plus jeunes. Il y en a qui veulent cela, monsieur le Président, il y en a qui, avant le 5 janvier ont accepté, ont accepté, et il avaient droit aux prestations d'assurance-chômage. On les a encore coupés, monsieur le Président, et c'est une autre affaire que le ministre ne dit pas. Parce que là, il va sauver de l'argent du bien-être social, mais les \$340 qu'ils vont retirer de la Régie des rentes du Québec, il enlève les prestations d'assurance-chômage parce que le type a perdu son emploi parce que l'usine a fermé ses portes, et c'est toujours le même travailleur qui paye toute sa vie parce que c'est une hausse de cotisation, monsieur le Président. Son salaire va être moins élevé parce que l'an prochain, c'est \$24 de plus qu'il payera, et en plus il va payer l'autre partie de son employeur parce que l'employeur, la hausse des coûts, la PME ne sera pas capable d'absorber la hausse des coûts. Son employeur va augmenter les produits, les biens, et l'ouvrier qui est consommateur automatiquement va payer les deux parties. En retour, monsieur le Président, il est toujours pénalisé.

Je sais qu'il y a d'autres de mes collègues qui vont prendre la parole sur ce projet de loi-là et qui vont parler d'autres éléments. ma collègue de Mount Royal (M^{me} Finestone) qui a travaillé dans le dossier en comité, et s'il y a des modifications au niveau des femmes, proposées par l'association féminine, ma collègue de Mount Royal a travaillé très fort dans ce domaine-là pour faire réaliser au gouvernement que c'était inacceptable. Prenons un tableau, et ma collègue de Montréal pourra le mentionner . . .

Mme Finestone: C'est vrai.

M. Malépart: Si une femme mariée devient veuve, elle va retirer après séparation, son mari est décédé, \$240 par mois, le même montant qu'avant les changements à la Loi. Mais si cette même personne était séparée cette fois-ci, elle aurait \$320 par mois. Monsieur le Président, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond avec ce gouvernement. Dans l'allocation au conjoint, elle s'est séparée, on dit: C'était à toi de rester avec, tu n'avais pas un bon gars, ce ne sont pas nos troubles, tu es pénalisée. Là, c'est l'autre côté: Tu as enduré ton homme, tu es veuve, tu n'as pas voulu te séparer, eh bien, qu'est-ce que tu veux, tu vas perdre de l'argent, c'est comme cela. Monsieur le Président, quelle logique y a-t-il, quelle logique y a-t-il au niveau de la séparation, au niveau du calcul? Si le ministre n'est pas capable de faire des calculs, on a des fonctionnaires compétents, monsieur le Président, et s'il n'en trouve pas de son côté, il y a des gens de notre parti qui seraient capables de trouver des mesures qui seraient équitables, justes pour tous les gens, et qui sauraient reconnaître le bien-fondé pour tous les gens.

Monsieur le Président, cet aspect du projet de loi est négatif. L'aspect de la souplesse de la retraite . . . et je pense que mon temps est écoulé . . . mais j'ai démontré clairement que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui savent qu'ils ont la possibilité—comme le gouvernement leur offre de prendre une retraite avec un avantage entre l'âge de 65 ans et 70 ans—de ne pas la prendre parce que c'est un piège. Parce que le seul qui devient riche et qui fait son affaire, c'est la Caisse, et ces gens-là sont perdants.

Monsieur le Président, j'ose espérer que le ministre, et je suis content qu'il ait dit que ce n'est pas la réforme des pensions qu'on vient de faire, que c'est une «réformette», mais lorsqu'il arrivera pour faire la véritable réforme des pensions—lorsqu'on arrivera pour faire la véritable réforme des pensions—il corrigera toutes ces injustices qu'il a faites, s'il est encore là.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il a probablement mal compris que ce sont «les miettes» et non les «réformettes».

Monsieur le Président, de toute façon je suis heureuse d'avoir la chance de m'associer aux remarques qui viennent d'être faites par l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Comme tout le monde d'ailleurs, je crois, que nous sommes d'accord sur les réformes qui sont faites au sein de la pension d'invalidité. Nous sommes heureux que le ministre ait décidé de commencer avec les augmentations des pensions d'invalidité pour les gens qui ne peuvent plus travailler.

• (1250)

[Traduction]

Il me fait plaisir de m'associer aux propos du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Des préoccupations légitimes ont été exprimées de part et d'autre de la Chambre au sujet d'une véritable réforme des pensions pour les retraités. J'aimerais toutefois prendre quelques minutes pour dire à quel point je me réjouis des majorations concernant les pensions d'invalidité. Je vois cependant quelques problèmes, dont un au sujet duquel le ministre voudra peut-être apporter des précisions.

Comme je travaille beaucoup auprès des invalides dans ma circonscription, je constate que le Régime de pensions du Canada comporte actuellement une lacune liée à la période d'admissibilité. A l'instar de son prédécesseur, le ministre sait sans doute que la loi, dans sa forme actuelle et telle qu'elle est reformulée dans le projet de loi, prévoit une période d'admissibilité pour les personnes voulant bénéficier de prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Il faut avoir travaillé cinq des dix dernières années ou, compte tenu des dernières modifications, deux des trois dernières années. Or, un problème se pose souvent. J'espère que le ministre y remédiera, si ce n'est dans ce projet de loi particulier, peut-être par une modification des règlements ou par certaines précisions. Dans ma circonscription, je rencontre souvent des personnes qui sont devenues invalides à la suite d'accidents du travail. Elles touchent une indemnité des accidents du travail pendant un certain nombre d'années mais espèrent pouvoir réintégrer les rangs des travailleurs. Parfois, la période de cinq